

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 16 Octobre 2024, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Président de la République a salué l'éclatant succès de la cérémonie de lancement de la « Vision Sénégal 2050 ». Il a renouvelé ses félicitations au Premier Ministre et à l'ensemble du Gouvernement pour la qualité du travail réalisé entièrement par des structures de l'Etat et des experts nationaux. Dans la même lancée, il a demandé au Premier Ministre de vulgariser le document auprès de toutes les forces vives de la Nation et des populations en vue de l'appropriation collective et de l'implémentation participative rapide du master plan, défini sur dix ans, avec une phase d'amorçage quinquennale à partir de 2025.

Au regard des urgences de redressement de la situation économique, le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement, sur la base de l'audit des finances publiques effectué, de poursuivre les efforts d'assainissement du train de vie de l'Etat ainsi que la consolidation budgétaire engagée afin d'améliorer significativement les marges de manœuvre des pouvoirs publics.

Le Président de la République a souligné l'importance d'un Etat performant dans ses missions, méthodes et modes d'intervention afin de soutenir la montée en puissance des Pôles-territoires identifiés. Ces Pôles doivent s'ériger en véritables bassins de l'industrialisation du Sénégal intégrant des filières stratégiques moteurs de croissance, de développement durable équitable et de création d'emplois. Il a exhorté le Gouvernement à davantage valoriser les filières et secteurs fortement créateurs d'emplois. Dans ce sillage, il a demandé au Gouvernement de proposer une politique nationale de l'emploi conforme aux objectifs de la Vision Sénégal 2050 déclinée et de veiller au suivi permanent des entreprises publiques et privées en difficulté afin de préserver le tissu économique et l'emploi.

Dans cette dynamique de changement de paradigme dans la gouvernance publique, le Chef de l'Etat a appelé à une responsabilisation plus soutenue du secteur privé national. Il a souligné l'impératif pour le Gouvernement d'accentuer l'amélioration incitative de l'environnement des affaires notamment en termes d'attractivité et de compétitivité, le renforcement du dialogue Etat-secteur privé, la digitalisation des administrations, la promotion de « champions nationaux » dans tous les secteurs porteurs et dans toutes les filières stratégiques et, bien sûr, la transformation de l'économie informelle, fortement ancrée dans notre société, pour en faire un levier de croissance et de création d'emplois décents.

Le Président de la République a relevé la priorité qu'il accorde à la maîtrise du secteur extractif, de l'agriculture et du numérique. Il a appelé à la relance du secteur spécial du tourisme pour lequel notre pays détient des avantages comparatifs notables. Dans cette perspective de promotion d'une économie endogène et ouverte au reste du monde, il a souligné

l'importance d'asseoir une politique portuaire et maritime innovante, qui soutient la modernisation et la compétitivité indispensable des ports publics, notamment le Port autonome de Dakar.

Face aux enjeux et défis signalés, le Chef de l'Etat a rappelé au Premier Ministre l'importance primordiale de la finalisation, en relation avec toutes les parties prenantes impliquées, du projet de loi sur la souveraineté économique et de la doctrine de financement de l'économie nationale.

Sur la problématique du financement, il a indiqué au Gouvernement, l'urgence d'une évaluation intégrale des dispositifs publics existants ainsi que la nécessité de promouvoir un cadre national robuste et souverain pour impulser le financement adéquat de l'économie. A ce titre, il a demandé au Premier Ministre de tenir des concertations nationales sur le crédit et le financement de l'économie. Dans la même lancée, il a indiqué au Premier Ministre la nécessité de présenter en Conseil des Ministres, un rapport trimestriel d'évaluation de la déclinaison sectorielle et temporelle de « Sénégal Vision 2050 » sur la période 2025-2029.

Le Président de la République est largement revenu sur l'assistance de l'Etat aux populations sinistrées par les crues des fleuves Sénégal, Gambie et leurs affluents et sur la nécessité d'actualiser les plans de prévention et de résilience contre les risques de catastrophes naturelles. Il a exprimé la compassion de la Nation aux populations sinistrées et demandé au Gouvernement d'intensifier la mise en œuvre du Plan d'urgence de riposte et de secours ainsi que la préservation des cultures, du bétail et des différentes activités économiques des zones touchées.

Au regard des dégâts importants constatés et des risques de récurrence du phénomène lié aux changements climatiques, le Chef de l'Etat a indiqué au Gouvernement la nécessité d'actualiser les dispositifs nationaux de protection civile adaptés. A ce titre, il a relevé l'urgence d'intégrer le principe directeur de la prévention des risques par un suivi systématique de la situation hydrologique nationale en relation étroite avec l'OMVS et l'OMVG. D'où la nécessité de concevoir des plans d'aménagement adaptés des localités établies le long des fleuves et de leurs affluents et de mettre en œuvre des plans de résilience pour endiguer les effets des crues sur les habitations et les activités économiques.

Le Président de la République a informé le Conseil, qu'il se rendra, les 18 et 19 octobre 2024 dans la région de Kédougou, pour notamment visiter les zones sinistrées le long de la Falémé et apporter la solidarité de la Nation aux populations concernées.

Saisissant l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation, le Chef de l'Etat a insisté sur l'impératif d'asseoir notre souveraineté alimentaire à travers l'accélération de la mise en œuvre d'une politique agricole renouvelée et ambitieuse. A cet effet, il a indiqué l'urgence de redéfinir les objectifs d'aménagements hydroagricoles, particulièrement au niveau des vallées du fleuve Sénégal et de l'Anambé, pour accroître de façon significative les surfaces emblavées, de même que les productions rizicoles, avec le développement de la mécanisation et l'accroissement des systèmes de maîtrise de l'eau.

Le Président de la République a demandé au Premier Ministre de prendre les mesures urgentes pour réviser, en fonction des nouveaux objectifs d'aménagement et de production fixés, les lettres de mission et les moyens d'intervention de la Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED) et de la

Société de Développement agricole et industrielle (SODAGRI) en particulier. Il a rappelé au Ministre de l'Agriculture, l'urgence de sécuriser les assiettes foncières des Domaines agricoles communautaires et de l'ISRA en vue d'intensifier le rythme de production des semences certifiées en quantité suffisante. Il a demandé au Gouvernement de renforcer la transformation locale de la production agricole nationale tout en soulignant que la filière riz, devra être mieux accompagnée par la baisse des coûts de l'énergie durant la transformation avec le recours notable à l'énergie solaire au niveau des rizeries installées. Il a, en outre, relevé la nécessité de faire la situation et de présenter les perspectives de développement des centres polyvalents de formation en Agriculture.

Le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à renforcer davantage le secteur des pêches, au regard de sa contribution significative à la qualité de l'alimentation des populations. Dans cet élan, il a demandé au Premier Ministre de renforcer les ressources allouées au sous-secteur porteur de l'aquaculture afin de permettre le maillage optimal du territoire national.

Le Président de la République a demandé au Premier Ministre d'engager la réflexion pour la création, à terme, d'un Conseil national de l'Alimentation. Ce cadre stratégique multisectoriel permettra de mieux consolider les politiques, programmes, projets et structures concourant au renforcement des productions nationales céréalières, animales et halieutiques, mais également à la surveillance des approvisionnements, à la sécurité sanitaire des aliments et à la qualité de la consommation nationale.

Le Chef de l'Etat a enfin adressé ses vives félicitations aux « Lions du Sénégal » de football pour leur brillante qualification à la « Coupe d'Afrique des Nations 2025 » prévue au Maroc où il leur souhaite de réaliser de nouveaux exploits.

A l'entame de sa communication, le Premier Ministre a exprimé toute la satisfaction du Gouvernement pour l'accueil très favorable réservé par le peuple sénégalais au nouveau Référentiel des politiques économiques et sociales « Sénégal Vision 2050 ». Il a adressé ses vifs remerciements à Monsieur le Président de la République qui a salué ce travail, fruit d'un long processus inclusif ayant impliqué d'éminents experts sénégalais issus notamment de l'Administration publique, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile.

Pour atteindre les objectifs de la vision d'un « Sénégal souverain, juste et prospère », et en premier lieu sa déclinaison en un plan quinquennal 2025-2029, le Premier Ministre a demandé aux Ministres de prendre résolument en charge quatre (04) principaux défis :

- l'appropriation du Référentiel au sein des différents départements ministériels ;
- la mise en œuvre du plan quinquennal 2025-2029, notamment la déclinaison des objectifs stratégiques en objectifs opérationnels, programmes et projets assortis de plans de performance annuels et d'indicateurs appropriés ;
- la gestion, au niveau des départements ministériels, de la transversalité des programmes et projets grâce à la définition d'une cartographie précise des processus types d'une administration publique moderne ;
- le renforcement des capacités des ministères en matière de conduite de plans stratégiques.

Abordant le second point de sa communication, le Premier Ministre a rendu compte, à Monsieur le Président de la République, de l'exécution de sa directive relative à l'accompagnement du retour des déplacés de Casamance pour leur réinstallation adéquate.

Ainsi, un Conseil interministériel, tenu le 8 octobre 2024, a abouti à la mise en place d'un « Plan Diomaye pour la Casamance », articulé autour d'un plan d'action détaillé, d'un budget total de 54 milliards de fcfa, pour une réinstallation adéquate des déplacés dans leurs localités d'origine respectives et dans des conditions satisfaisantes de vie sociale. Le Premier Ministre a exhorté les Ministres en charge de l'exécution du plan d'action, chacun en ce qui le concerne, de veiller à une planification optimale des tâches, à une coordination étroite des interventions ainsi qu'au respect scrupuleux des engagements souscrits et des délais d'exécution.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique a fait une communication sur la situation des inondations suite au débordement des eaux des fleuves Sénégal et Gambie ;
- Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur la situation hebdomadaire de la gestion des inondations ;
- Le Ministre des Pêches, des Infrastructures maritimes et portuaires a fait le point sur le port de Ndakhonga-Foundiougne et les ports secs ;
- Le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage a fait une communication sur les mises en place et cessions des intrants agricoles 2024, l'état des cultures et le suivi des exportations de produits horticoles.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES,

Le Conseil a examiné et adopté :

- Le Projet de décret portant collecte de la rémunération pour copie privée.

Le Ministre de la Formation Professionnelle,
Porte-Parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE